



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2022 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue au Centre communautaire, à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame Cheryl Sage-Christensen.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Louise Robert
Monsieur le conseiller Jacques Suzor
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Monsieur le conseiller Yves Robineau

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

Citoyen :

Monsieur Georges Nadeau
Madame Lise Lafontaine

Membre de la presse :

Note au procès-verbal

Les états financiers 2021 ont été présentés par Madame Janique Éthier, CPA auditrice, CGA aux membres du conseil municipal.

Ouverture de la séance par la maire

Madame Cheryl Sage-Christensen déclare la séance ouverte.

2022-05-138 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-139 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-140 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-141 Autorisation de signature à la Société d'assurance automobile du Québec

Il est proposé par Madame la maire Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer tous les documents officiels nécessaires à la Société d'assurance automobile du Québec afin d'assurer la bonne marche des affaires de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

La présidente demande le vote.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-142 Actualisation de la signalisation sur la première portion des chemins Ryanville et Labelle

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu d'actualiser la signalisation sur la première portion des chemins Ryanville et Labelle, à savoir :

- Retirer toute signalisation désuète présentement en place;
- Installer des panneaux de chevron indiquant une courbe;
- Ajouter des panneaux jaunes de vitesse de 50 km/h;
- Remplacer les 2 dos d'âne à l'entrée du chemin Labelle;
- Relocaliser le panneau de vitesse de 50 km/h sur le chemin Labelle;
- Maintenir les panneaux indiquant la zone agricole.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-143 Achat d'une micro benne auprès de Saniquip Inc.

Considérant que la municipalité peut convenir d'un contrat de gré à gré, en vertu du règlement # 2020-10-001 portant sur la gestion contractuelle, avec l'entreprise Saniquip de Rigaud.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'acheter une micro benne d'une capacité de 8 verges, équipée d'un versoir à bac muni d'un couvert manuel en toile ainsi que toutes pièces nécessaires à son installation, au montant de 30 680.00 \$ plus taxes.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-144 Projet de Route touristique « Route de l'Eau-vive » sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG)

Considérant que la MRCVG a établi un premier tracé de la « Route de l'Eau-vive » en fonction des critères établis par le ministère du Tourisme et qu'elle souhaite ajouter d'autres attraits touristiques à la route, dont la piétonnière et d'autres sentiers situés dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu de désigner Madame Andrée Bertrand à titre de personne-ressource de la municipalité dans le cadre du projet de la route touristique « Route de l'Eau-vive » de la MRCVG.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-145 Abonnement annuel au Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais (PERO) 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu de renouveler notre abonnement auprès du PÉRO, au montant de 200.00 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-11000-494.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-146 Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu :

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

des infrastructures subventionnées;

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-147 Abonnement annuel à Espace Muni 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu de renouveler l'adhésion auprès d'Espace MUNI 2022, au montant de 80.00 \$ plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-11000-494.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-148 Journal des achats

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le journal des achats de la période du mois d'avril 2022 au montant total de 329 473.47 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-149 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes du 1^{er} au 30 avril 2022 au montant de 111 377.85 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-150 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 30 avril 2022 tel que présenté par l'adjointe aux finances Madame Sylvie Pétrin.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-151 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'effectuer des travaux de réfection du chemin Lac-Sainte-Marie

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie doit souvent contacter la direction régionale de l'Outaouais (DTO) du MTQ pour qu'une équipe soit déployée pour réparer les nids de poule et, durant la saison hivernale, pour drainer l'eau qui s'accumule complètement sur la voie de droite en direction nord.

Considérant que malgré les visites hebdomadaires du MTQ pour réparer le chemin Lac-Sainte-Marie au courant des dernières années, son état actuel est lamentable et met en péril la sécurité des usagers en raison du contournement des obstacles sur ce chemin.

Considérant qu'une partie de ce chemin est terriblement endommagé à partir du pont Vert jusqu'à l'intersection du chemin Lac-Sainte-Marie et du chemin Lac-Vert.

Considérant que la municipalité transmet mensuellement une demande à la DTO du MTQ par résolution du conseil municipal depuis le mois de mai 2021.

Considérant que la réponse provenant de Monsieur François Asselin, directeur général de la DTO, précise que nos demandes sont soumises à la Direction de la planification et de la gestion des infrastructures (DPGI) pour analyse et recommandations et que les résultats nous seront communiqués ultérieurement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que depuis presque un an, la municipalité n'a pas reçu de suivi de la part du DPGI quant à son analyse et ses recommandations et surtout que les résultats n'ont toujours pas été communiqués à ce jour.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de demander au MTQ d'effectuer des travaux de réfection sur l'ensemble du chemin de Lac-Sainte-Marie.

Transmettre cette résolution à Monsieur François Bonnardel, Ministre des Transports, à Monsieur Mathieu Lacombe, Ministre responsable de la région de l'Outaouais, à Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau, pour solliciter leur appui dans ce dossier.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-152 Publication dans le cahier des villégiateurs 2022 de la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu d'acheter ¼ de page afin de publiciser l'investissement dans le camping municipal dans le Cahier des villégiateurs de la CCMVG, au montant de 345.00 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-13000-341.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-153 Paiement progressif # 1 à Outabec Construction dans le cadre du projet de développement des services publics « aqueduc, égout & rue » dans le secteur Mont Ste-Marie

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a adjugé un contrat à Outabec Construction pour le développement des services publics « aqueduc, égout & rue » dans le secteur Mont Ste-Marie.

Considérant que Monsieur Pierre Gravelle, ingénieur, recommande à la municipalité de payer le paiement progressif # 1 à Outabec Construction au montant de 161 280.28 \$, taxes incluses, et ce, pour donner suite au dépôt de la facture # 1391 en date du 28 avril dernier.

Considérant que la municipalité est le maître d'œuvre du prolongement des services municipaux « aqueduc – égout – rue » et que dans ce projet, les 12 matricules suivants sont les bénéficiaires :

5389-10-4823	5389-10-3013	5389-10-1506
5389-00-8400	5388-09-4991	5288-99-0728
5289-90-7104	5289-90-8822	5389-00-1939
5389-00-6551	5389-00-9470	5389-00-9550

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de verser la somme de 161 280.28 \$, taxes incluses, à Outabec Construction à titre de paiement progressif # 1 dans ce dossier.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-154 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 21 au 24 septembre 2022 à Montréal

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de participer au Congrès de la FQM qui se tiendra du 21 au 24 septembre 2022 à Montréal.

Inscrire Madame Cheryl Sage-Christensen, maire, Monsieur Marc Beaudoin et Monsieur Richard Léveillé, conseillers, au congrès.

Réserver l'hébergement et le véhicule municipal ainsi que couvrir les frais de transport par Via Rail et les frais de subsistance durant leur séjour.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2022-05-155 Programme d'aide à la voirie local 2022 (PAVL)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu d'investir les sommes reçues dans le cadre du PAVL 2022, soient le volet PPA-CE au montant de 21 159 \$ et le volet PPA-SE au montant de 21 840 \$ dans les chemins Lachute et Pémichangan.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-156 Demande de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) d'appuyer la résolution # 2022-R-AG179 : Demande au député de Gatineau - Versement des sommes dues dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté - 2021-2022

Considérant la MRCVG a demandé d'appuyer la résolution # 2022-R-AG179 : Demande au député de Gatineau - Versement des sommes dues dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté - 2021-2022.

Considérant la résolution 2022-R-AG140 adoptée par le Conseil de la MRCVG à l'occasion de sa séance ordinaire tenue le 19 avril 2022, demandant notamment au ministère des Transports du Québec de revoir les modalités 2021 du PSTA et que dans l'attente de cette révision, de verser les sommes dues à la MRC en vertu des modalités antérieures sans aucune retenue ni engagement financier supplémentaire de la MRC.

Considérant que cette demande était formulée en appui à une résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Matapédia afin de signifier son mécontentement face aux modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA).

Considérant que les modifications apportées exigent le versement d'un montant supplémentaire de 37 000 \$ pour l'année 2021 et de 37 000 \$ pour l'année 2022, montants non prévus aux prévisions budgétaires 2021 et 2022 de la MRCVG.

Considérant qu'en réponse à la résolution 2022-R-AG140, la direction générale du transport terrestre des personnes du MTQ a informé la MRCVG que le Ministère prend toutes les mesures nécessaires pour que ses programmes soient renouvelés dans les délais et que les associations, dont les membres sont bénéficiaires, seront consultées en prévision de leur renouvellement.

Considérant que la MRCVG a également été informée qu'une rencontre avait eu lieu le 19 novembre 2021 avec l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec en prévision du renouvellement du PSTA, soit 3 jours seulement avant l'adoption des prévisions budgétaires de toutes les MRC du Québec.

Considérant que l'information aurait été transmise ultérieurement aux organismes régionaux et locaux en transport adapté, soit après l'adoption des dites prévisions budgétaires.

Considérant que la MRCVG ne dispose pas du montant exigé de 74 000 \$ (années 2021 et 2022) pour permettre le versement de la contrepartie par le MTQ, mettant en péril les services offerts par le Guichet unique en transport adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) sur son territoire.

Considérant que le GUTAC-VG offre des services en transports adaptés à une clientèle vulnérable et souvent démunie et qu'il ne peut être envisagé de ne plus pouvoir les offrir en raison des nouvelles exigences du PSTA.

Considérant que les députés provinciaux disposent de budget discrétionnaire dans leur comté respectif et que les élus souhaitent adresser une demande de contribution à M. Robert Bussière, député de Gatineau, dans ce dossier.

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 3 mai 2022 dans ce dossier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer la résolution du Conseil de la MRCVG dans laquelle elle adresse une demande à M. Robert Bussière, député de Gatineau, afin qu'une somme de 74 000 \$ soit versée à la MRC à même son budget discrétionnaire, afin de couvrir les montants supplémentaires non budgétés et exigés du ministère des Transports du Québec pour le versement de sa contrepartie dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA).

Transmettre copie de la présente résolution à M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, ainsi qu'à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-157 Demande de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution # 2022-R-AG177 Suivi de la résolution 2022-R-AG-069 - Adoption du projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux

Considérant la MRCVG a demandé d'appuyer la résolution # 2022-R-AG177 Suivi de la résolution 2022-R-AG-069 - Adoption du projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux.

Considérant la résolution 2022-R-AG069 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de sa séance ordinaire tenue le 15 février 2022 adoptant un Projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tel que présenté, pour dépôt au gouvernement du Québec.

Considérant que l'adoption de ce Projet pilote faisait suite à de nombreux travaux, démarches et rencontres réalisées depuis 2015 dans ce dossier.

Considérant que par cette résolution, les membres du Conseil de la MRC réitéraient également la demande adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, pour présentation dudit projet.

Considérant que Mme Chantal Lamarche, préfète, accompagnée de Mme Chantal Rondeau, M. Roch Martel et Dre Audrey Bertrand ont rencontré le cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux le 2 mars 2022.

Considérant qu'à l'occasion de cette rencontre, les représentants de la MRC ont pu présenter le Projet pilote adopté par le Conseil ainsi que leurs préoccupations.

Considérant que suivant cette rencontre, la MRC a été invitée à rencontrer à nouveau le CISSS de l'Outaouais, pour échanges et suivis, afin de convenir d'une solution pour la mise en place d'une forme de décentralisation des pouvoirs de gestion sur le territoire val-gatinois.

Considérant qu'une telle rencontre s'est déroulée le 11 avril dernier, lors de laquelle les représentants du CISSSO ont déposé une version du Projet pilote modifiant largement l'essence du projet.

Considérant que suivant le dépôt de cette version modifiée ainsi que les conclusions de la rencontre, une correspondance a été adressée à Mme Josée Filion, présidente-directrice générale du CISSSO, afin de proposer une démarche facilitante en nommant un représentant de chacune des organisations visant à trouver un terrain d'entente et d'accélérer le dossier.

Considérant que Mme Filion a informé Mme Lamarche de son intention de ne pas investir d'énergie dans le projet avant la publication de nouveaux principes directeurs et que certaines actions ne pouvaient être réalisées dans l'attente de ceux-ci.

Considérant la tenue d'une nouvelle rencontre avec le cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux le 2 mai 2022, afin de valider les suivis souhaités pour permettre rapidement la décentralisation souhaitée et nécessaire.

Considérant qu'il est urgent et impératif que les actions proposées dans le Projet pilote soient mises en place par le CISSSO, considérant les nombreuses démarches réalisées sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau depuis 2015.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant le message formulé par le premier ministre François Legault, à l'occasion de la conférence de presse tenue le 24 février 2022, exigeant une décentralisation des pouvoirs du CISSSO en région.

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 3 mai 2022 dans ce dossier.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer la résolution du Conseil de la MRCVG dans laquelle elle demande au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, de convoquer une rencontre d'ici le 13 mai 2022 avec la présidente-directrice générale du CISSSO, Mme Josée Filion, à laquelle participeront également Mme Chantal Lamarche, préfète, un élu désigné par le Conseil de la MRC ainsi que M. Roch Martel, consultant, afin de clarifier les objectifs et définir des attentes claires quant à une décentralisation de la gouvernance en santé et services sociaux dans la Vallée-de-la-Gatineau, avec échéancier rapide et précis.

Informer monsieur le ministre Mathieu Lacombe, ainsi que le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, qu'à défaut de convoquer une telle rencontre dans les délais demandés et en l'absence d'attentes clairement identifiées, le Conseil se réserve la possibilité d'entreprendre toute autre démarche jugée nécessaire dans ce dossier.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-158 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu que le conseil municipal de Lac-Sainte-Marie soutienne le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 du Centre de services scolaires des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-159 Demande de commandite de l'École St-Nom-de-Marie pour les finissants de Lac Ste-Marie

Considérant que la bibliothèque municipale remettra deux (2) bourses respectives de 50.00 \$ à deux (2) finissants de la 6^e année.

Considérant qu'une demande de commandite a été faite afin de couvrir les frais de repas pour les deux (2) finissants lors de la graduation de la classe de 6^e année de l'école St-Nom-de-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de payer le coût du souper des gradués résidant à Lac-Sainte-Marie, lors de leur graduation qui se tiendra au mois de juin 2022.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-160 Demande de la Ville de Maniwaki d'appuyer la résolution # 2022-04-059 : Proposition d'un nom pour le nouveau CHSLD - appui à Mme Roberte Patry Raymond

Considérant que la Ville de Maniwaki a demandé d'appuyer sa résolution # 2022-04-059 : Proposition d'un nom pour le nouveau CHSLD - appui à Mme Roberte Patry Raymond.

Considérant que Mme Roberte Patry Raymond demande l'appui de la Ville de Maniwaki pour que le nouveau CHSLD à être construit sur le territoire de la Ville de Maniwaki soit nommé « Maison Thérèse Gauthier-Leblanc ».

Considérant que Mme Thérèse Gauthier Leblanc fut la première femme médecin de la Vallée-de-la-Gatineau et la première femme coroner au Québec et que les témoignages colligés par Mme Patry Raymond démontrent qu'il s'agissait d'une personne d'exception.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu d'appuyer la résolution de la Ville de Maniwaki dans laquelle elle appuie Mme Roberte Patry Raymond dans sa proposition du nom «



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Maison Thérèse Gauthier-Leblanc » pour le nouveau CHSLD qui sera situé sur son territoire.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-161 Demande de commanditer le cocktail au bal des finissants de l'École secondaire de Gracefield

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu de commanditer le cocktail de bienvenue alcoolisé et non alcoolisé, pour un montant maximal de 300 \$, destiné aux parents et aux étudiants lors du bal des finissants qui se tiendra au chalet de ski Mont Ste-Marie le 23 juin 2022.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Louise Robert conseillère au siège no. 5, de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie par la présente, du dépôt du projet de Règlement # 2022-05-001 déterminant la tarification des services municipaux 2022, sera déposé et présenté à une séance ultérieure du conseil municipal pour adoption.

Madame la conseillère Louise Robert, siège no. 5

2022-05-162 Adoption des états financiers 2021 de la municipalité

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu que les états financiers 2021 soient adoptés tels que présentés par Madame Janique Éthier, CPA auditrice, CGA.

La présidente demande le vote.

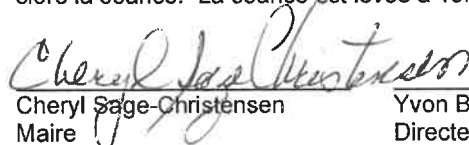

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront et déposés au dossier de la séance.

2022-05-163 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h38.

 
Cheryl Sage-Christensen Yvon Blanchard
Maire Directeur général, secrétaire-trésorier